



PLATE-FORME INDIVIDUELLE DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE DU PULVÉRISATEUR

L'aire de remplissage et de lavage du pulvérisateur est un équipement nécessaire à l'exploitation agricole permettant de limiter les risques de pollution ponctuelle et d'apporter un confort d'utilisation lors du remplissage et du lavage du matériel de pulvérisation.

La maîtrise des pollutions ponctuelles permet de réduire significativement la pollution des eaux

Remarque : le remplissage et le lavage du pulvérisateur peuvent être réalisés sur la même plate-forme ou sur deux aires différentes.

OBJECTIFS

1. Sécuriser le remplissage

Des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires peuvent intervenir sur l'exploitation agricole lors du remplissage du pulvérisateur : chute de bidon, débordement de cuve, retour de bouillie dans le réseau...

L'arrêté du 12 septembre 2006 oblige à mettre en place des moyens appropriés pour :

- protéger la ressource en eau,
- gérer les débordements de la cuve du pulvérisateur.

L'aménagement d'une aire de remplissage permet de répondre à ces exigences :

ATTENTION :

Risque de pollution !

Ne pas pomper directement dans un cours d'eau, étang, mare ou puits pour remplir le pulvérisateur.

Solutions possibles	
Protéger la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une discontinuité hydraulique entre la ressource en eau et le pulvérisateur : <ul style="list-style-type: none"> - Par la mise en place d'une cuve intermédiaire d'eau claire, voir annexe 6.3. - Ou à l'aide d'une potence dont le tuyau ne trempe pas dans la cuve, voir annexe 6.1. • Installer un clapet anti-retour sur le circuit d'eau. Vérifier régulièrement son bon fonctionnement. <p><i>Remarque : en cas d'approvisionnement par le réseau collectif d'eau potable, prévoir l'installation d'un disconnecteur normalisé en plus du clapet anti-retour.</i></p>
Gérer tout débordement de la cuve	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser une cuve intermédiaire de volume égal ou inférieur à celui de la cuve du pulvérisateur, voir annexe 6.3. • Installer un compteur d'eau, de préférence avec système d'arrêt automatique. • Mettre en place un système de capteur à niveau sur la cuve du pulvérisateur déclenchant l'arrêt automatique du remplissage ou une alarme sonore. • Effectuer le remplissage sur une aire permettant la récupération de la bouillie, voir ci-après. <p><i>Remarque : certaines spécialités nécessitent l'utilisation d'un anti-mousse ou une attention renforcée lors du remplissage.</i></p>

2. Réaliser le lavage du pulvérisateur

La dilution au champ comme priorité :

Quelles que soient vos pratiques de lavage de l'intérieur et de l'extérieur de votre pulvérisateur, il est essentiel de procéder au moins à un rinçage interne de la cuve du pulvérisateur au champ avant de revenir à la ferme. Pour cela, effectuer une dilution du fond de cuve avec un volume d'eau claire au moins égal à 5 fois son volume puis l'épandre sur la parcelle venant d'être traitée jusqu'au désamorçage du pulvérisateur.

Ensuite, deux solutions sont possibles pour le lavage du pulvérisateur



CONCEPTION DE L'AIRE DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE

Localisation de la plate-forme : recommandations

- La plus proche possible du local de stockage des produits phytosanitaires, pour de bonnes conditions de travail, voir fiche n°4 - Edition 2004.
- La plus éloignée possible des puits et cours d'eau en tenant compte des voies de circulation des eaux superficielles et souterraines.
- Accessible à une alimentation en eau et en électricité. Envisager un local pour entreposer le matériel servant au nettoyage (nettoyeur haute pression, balai, produits de nettoyage...).
- À l'écart des habitations, des bâtiments d'élevage et des stockages de denrées.
- Éloignée des lignes électriques.
- Facile d'accès pour le matériel.
- À l'abri des courants d'air.

ATTENTION :

La localisation de la plate-forme et de ses équipements doit tenir compte de la pente naturelle du terrain. Pour faciliter l'évacuation des eaux, pensez-y !

Réalisation de la plate-forme

Dalle

- Décaissement de 40 cm.
- Remblai avec calcaire tassé sur 20-25 cm.
- Béton ferrailé de 15-20 cm d'épaisseur.
- Traitement hydrofuge conseillé.
- Joint de dilatation (pour les surfaces supérieures à 30 m²).
- Lisse pour être facile à nettoyer (sans être glissante).

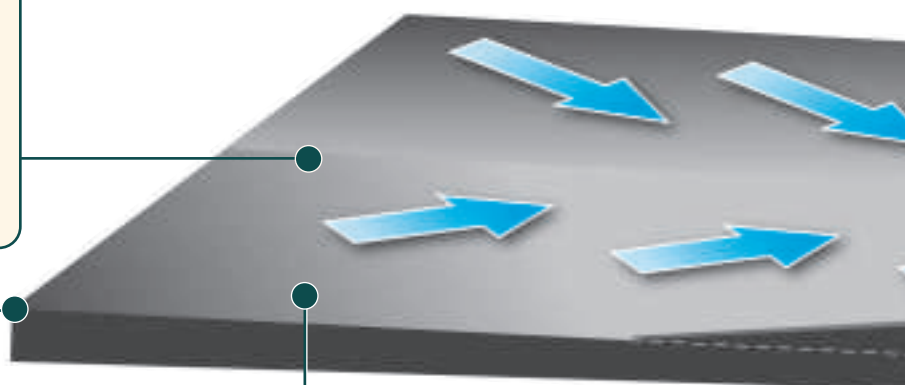
Dimension

Encombrement du pulvérisateur + 1 mètre autour minimum (anticiper l'évolution de la taille du matériel).

ATTENTION : si vous souhaitez déployer les rampes, prévoir le dimensionnement en conséquence.

Rebord étanche sur 3 faces en point bas : facultatif

Permet une rétention sur la plate-forme, lors du remplissage, si l'évacuation est fermée



Pente

- De 1 à 2 % vers la sortie de l'aire.
- Privilégier une pente simple ou double (les aires à 4 pentes sont possibles mais attention au mélange des eaux au niveau de la sortie).

Point essentiel

Orienter les eaux de lavage du pulvérisateur indépendamment en fonction de l'utilisation.
Différentes solutions sont possibles pour acheminer les eaux (bouchons, vannes...).

Remarque : l'évacuation doit être facile d'accès (manipulation des vannes, entretien...).

Vous pouvez également réaliser une aire couverte. Dans ce cas, pas de circuit de gestion des eaux pluviales à prévoir.

Facultatif : stockage des effluents phytosanitaires dans une cuve étanche. 2 fonctions possibles :

- 1) Stocker les effluents en attendant le passage d'un prestataire chargé de les récupérer ou les traiter.
- 2) Stocker les eaux de lavage lorsque ceux-ci sont fréquents et réguler ainsi les apports au système de traitement (pour éviter l'ennoiement du Phytobac® par exemple).

La capacité de la cuve sera adaptée au volume des eaux de rinçage (prévoir 1 à 3 m³).

Noter que le stockage peut aussi permettre de maîtriser un accident lors des phases de remplissage.

ATTENTION :

L'installation de stockage des effluents doit répondre aux obligations réglementaires de l'arrêté du 12 septembre 2006, voir au dos.

Remarque : vous pouvez également laver directement le pulvérisateur sur le Phytobac®, en installant des rampes d'accès au dessus.

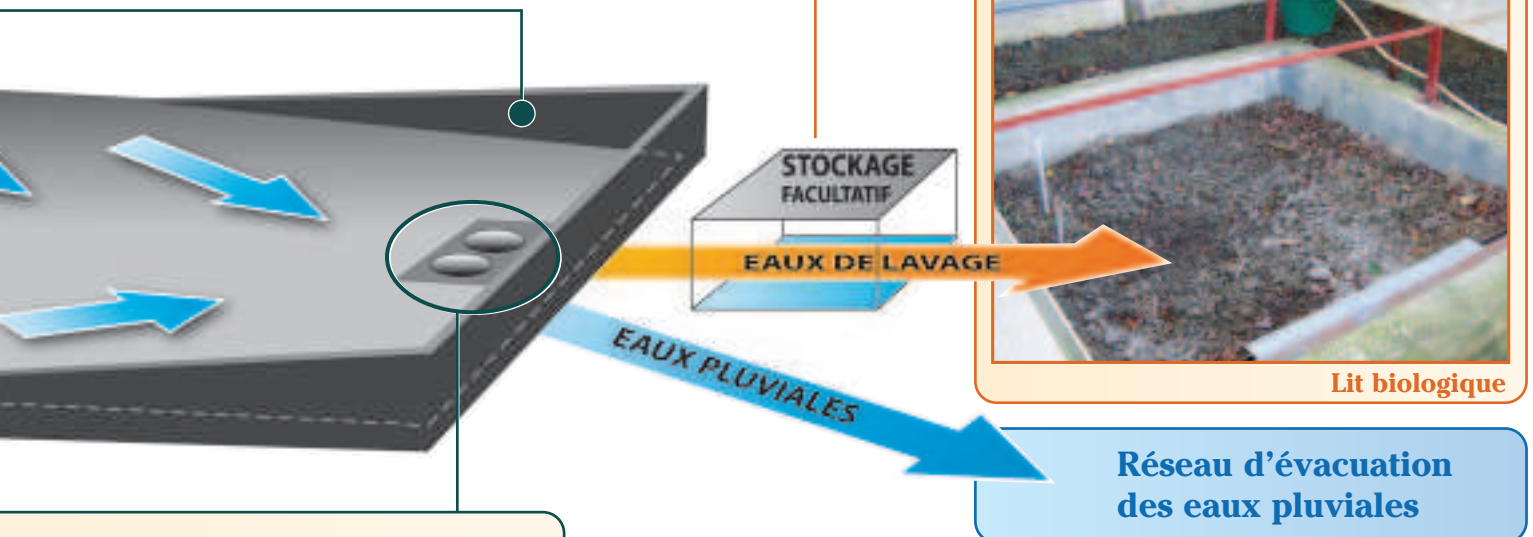
Système de traitement des effluents phytosanitaires : les solutions

Plusieurs procédés de traitement des effluents ont été validés par le Ministère de l'Ecologie. Liste et notices techniques consultables sur le site : <http://www.ecologie.gouv.fr/L-elimination-des-effluents.html>.

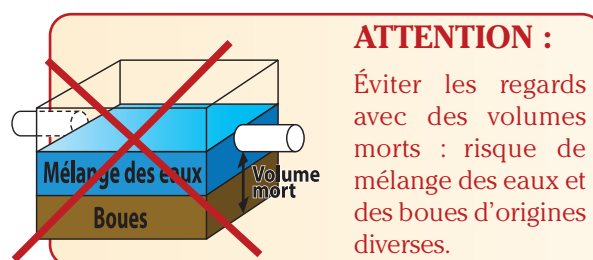
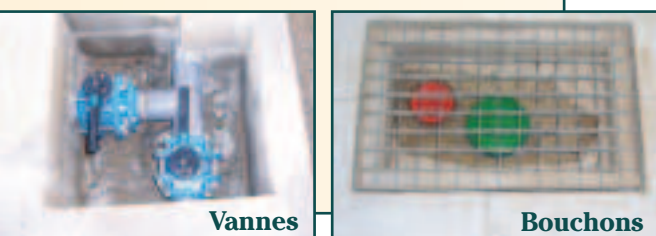
Pour traiter les effluents issus des exploitations en grandes cultures, le Phytobac® (lit biologique), déposé par Bayer CropScience a été reconnu. Pour en savoir plus sur sa mise en œuvre, consulter la plaquette "Gestion des effluents phytosanitaires - Comment concevoir son lit biologique", réalisée par la MSA et les Chambres d'agriculture.



Lit biologique



... pulvérisateur et les eaux pluviales vers 2 circuits
... lisation de la plate-forme.



ATTENTION :

Éviter les regards avec des volumes morts : risque de mélange des eaux et des boues d'origines diverses.

Le lavage des autres matériels sur la plate-forme

Le coût de la dalle représentant une part importante du budget dans la construction d'une aire de lavage, il peut être intéressant de s'en servir également pour le lavage des autres matériels de l'exploitation. Dans ce cas, il est nécessaire de compléter l'installation avec un décanteur et un séparateur d'hydrocarbures, voir annexe 6.5.

Permis de construire et démarches administratives nécessaires

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Ce document n'est pas un plan d'exécution mais une esquisse respectant les prescriptions techniques énoncées par l'arrêté du 12/09/2006 et les aspects fonctionnels liés à une plate-forme de remplissage et de lavage du pulvérisateur.

PLATE-FORME INDIVIDUELLE DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE DU PULVÉRISATEUR

Obligations réglementaires concernant les installations de stockage des effluents phytosanitaires et de stockage des déchets de traitement (ne concernent pas les installations de type Phytobac®)

Ces installations :

- Ne doivent pas être surmontées de locaux à usage d'habitation ou occupées par des tiers.
- Doivent être implantées à une distance d'au moins :
 - 10 m des limites de propriété des tiers pour le stockage à l'air libre ou sous auvent ou 5 m des limites de propriété des tiers pour le stockage en local fermé,
 - 50 m des points de captage d'eau et des sources, des cours d'eau et du réseau de collecte des eaux pluviales, sauf s'il existe un bac de rétention des éventuels débordements ou fuites de capacité au moins égale à celle de l'installation de stockage.
- Doivent avoir une capacité suffisante pour permettre le stockage des effluents avant traitement et des déchets après traitement.
- Doivent être conçues de façon à prévenir les risques de pollution et notamment :
 - être construites dans un matériau de nature à prévenir les risques d'infiltration dans le sol,
 - être munies de dispositifs de prévention des fuites.

POUR ALLER PLUS LOIN

QUELQUES CONSEILS

- Ne pas oublier de rincer les bidons vides à l'eau claire et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.



- Utiliser un égouttoir à bidons (les eaux recueillies seront épandues sur le système de traitement des effluents) et installer un système de stockage pour les emballages vides de produits phytosanitaires.
- Disposer d'une table stable pour préparer les produits.
- A toutes les étapes de manipulation des produits, pensez à vous protéger en utilisant des équipements de protection individuelle.



DIAGNOSTIC INDIVIDUEL

Chaque exploitation ayant ses particularités, un diagnostic individualisé est une étape préalable intéressante.

Dans chaque département, un conseiller spécialisé peut réaliser ce diagnostic et vous proposer des solutions adaptées à votre exploitation.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT (se renseigner dans chaque département)

Plan végétal pour l'environnement, Contrats de Pays, Conseil Général...

Un conseiller spécialisé de la Chambre d'Agriculture est à votre disposition pour vous renseigner.

LES ANNEXES DISPONIBLES

ANNEXE 6.1 : Réalisation de la plate-forme de remplissage et lavage du pulvérisateur. L'exemple du Lycée Agricole du Chesnoy.

ANNEXE 6.2 : Le rinçage du pulvérisateur au champ.

ANNEXE 6.3 : Alimentation en eau claire du pulvérisateur par une cuve intermédiaire.

ANNEXE 6.4 : Traitement des eaux de lavage sur lit biologique.

ANNEXE 6.5 : Le lavage des autres matériels sur l'aire mixte de remplissage et lavage.

CONTACTS DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DÉPARTEMENTALES

• Département du Cher :
Tél. : 02 48 23 04 00

• Département de l'Indre-et-Loire :
Tél. : 02 47 48 37 37

• Département de l'Indre :
Tél. : 02 54 61 61 45

• Département d'Eure-et-Loir :
Tél. : 02 37 24 45 61

• Département du Loiret :
Tél. : 02 38 71 90 61

• Département du Loir-et-Cher :
Tél. : 02 54 55 20 00

Conseiller machinisme : Tél. : 02 38 98 80 39